

Département  
DU LOIRET

—  
Arrondissement  
DE MONTARGIS  
—  
Canton  
DE COURTENAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE ROZOY LE VIEIL

**Séance du 29 juillet 2014**

**NOMBRE DE MEMBRES :**

Afférents au CM : 11

date de convocation : 21 juillet 2014

En exercice : 11

date d'affichage : 31 juillet 2014

Présents : 09

L'an deux mil quatorze, le vingt neuf juillet à dix neuf heures, le Conseil Municipal légalement convoqué le 21 juillet 2014 en séance ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Jacques LASSOURY, Maire.

**Etaient présents :** Jacques HUC, Anne-Sophie CARBONNELLE, Micheline LAURENT, Yvon BARBIER, Yvon BOYER, Jean-Marc BRITEL, Richard CATALIFAUD, Christiane FRERE

**Excusée et représentée :** Nathalie FLOUR

**Excusé :** Christophe GUYARD

**Secrétaire de séance :** Anne-Sophie CARBONNELLE

-----  
La séance est ouverte à 19h.

Le procès-verbal du 02 juin 2014 ne soulevant aucune observation est approuvé à l'unanimité.

**I – Subvention église**

Le maire informe le Conseil que l'Etat nous a précisé son taux de participation pour les travaux d'enduits de l'église.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**APPROUVE** à l'unanimité le projet pour un montant prévisionnel de travaux de 70 000 € H.T

**S'ENGAGE** à réaliser ce projet

**APPROUVE** le plan de financement prévisionnel qui fait apparaître un taux de participation de 30% de l'Etat soit une aide de 21 000 €

**AUTORISE** le maire à signer tous les documents afférents à ce projet pour permettre sa réalisation

**II – Dons**

Le maire communique au Conseil la somme reçue lors du mariage de M. et Mme VALMORI par laquelle ils font donation à la commune d'une somme de quarante cinq euros et 50 cents (45.50 €).

Le maire invite l'Assemblée à délibérer sur cette libéralité.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Considérant que la donation dont il s'agit a pour but de mener à bien l'œuvre d'aménagement de notre commune, qu'elle n'est grevée d'aucune charge onéreuse ou excessive pour la commune, que la situation de fortune du donateur lui permet de faire cette libéralité sans nuire à sa famille,

**ACCEPTE** à l'unanimité la donation dont il s'agit, aux charges, clauses et conditions énoncées ci-dessus

### **III – SIVLO**

Vu l'article L5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Vu l'article 46 de la loi n°2012-1563 du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales,

Vu le Schéma Départemental de Coopération Intercommunale approuvé à l'unanimité par les membres de la Commission Départementale de Coopération Intercommunale en date du 20 décembre 2011 et arrêté par le Préfet du Loiret le 26 décembre 2011,

Vu la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014, de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles, et notamment les articles 56 à 59, attribuant aux communes la compétence obligatoire de gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI) à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2016,

Vu la délibération N°2014-35 du comité syndical du Syndicat Mixte de la Vallée du Loing (SIVLO) en date du 23 juin 2014, relative au projet d'extension du périmètre du Syndicat Mixte de la Vallée du Loing (SIVLO),

Considérant que toutes les communes situées sur le bassin versant du Loing se doivent d'être impliquées dans la gestion et la préservation de la qualité de l'eau,

Considérant que ces communes ne sont pas adhérentes à un syndicat de rivières et qu'en application de la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014, elles devront, à titre obligatoire, exercer la compétence gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI) au 1<sup>er</sup> janvier 2016,

Considérant que le SIVLO exerce la compétence « gestion milieux aquatiques » depuis plus de 50 ans et que ce syndicat est composé d'un pôle technique et administratif permettant d'apporter une expertise et un service à toutes les communes adhérentes,

Considérant le projet d'extension du périmètre du Syndicat Mixte de la Vallée du Loing (SIVLO) aux communes suivantes :

BOISCOMMUN, NIBELLE, FREVILLE DU GATINAIS, MEZIERES EN GATINAIS, ADON, BRETEAU, ESCRIGNELLES, FEINS EN GATINAIS, LA BUSSIERE, OUZOUE SUR TREZEE, CHAINTREAUX (77), EGREVILLE (77), BOISMORAND, GIEN, LANGESSE, LE MOULINET SUR SOLIN, LES CHOUX, NEVOY, SAINT LOUP D'ORDON (89), SAINT MARTIN D'ORDON (89), BOUZY LA FORET, COMBREUX, SAINT MARTIN D'ABBAT, SURY AU BOIS, CHEVANNES, CHEVRY SOUS LE BIGNON, LE BIGNON MIRABEAU, PREFONTAINES, ROZOY LE VIEIL, TREILLES EN GATINAIS, VILLEVOQUES, BRAY EN VAL, LES BORDES.

Considérant que cela constitue une structure supplémentaire coûteuse,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**DECIDE** de ne pas approuver le projet d'extension du périmètre du Syndicat Mixte de la Vallée du Loing (SIVLO) aux communes ci-dessus référencées à compter du 1er janvier 2015.

### **IV – Ecole de musique**

Le maire donne lecture au Conseil du courrier reçu de la mairie de Courtenay nous demandant si l'on souhaite prendre en charge une partie des frais d'études musicales et de danse de nos administrés pour la rentrée scolaire 2014/2015.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**DECIDE** à l'unanimité de verser une participation à hauteur de 50 € par enfant

## **V – Sentiers randonnée**

Jacques Huc présente au Conseil la plaquette faite par le Conseil Général concernant le PDIPR (Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnées).

L'ADRT (Agence du Développement et de Réservation Touristique) s'engage à fournir à la commune les équipements de randonnée et de tenir à sa disposition toute la documentation technique de ces équipements ; à charge pour la commune de l'entretien des panneaux et du balisage.

Le Conseil Général s'engage à donner à la commune une cinquantaine de plaquettes à mettre à la disposition des administrés.

Il est donc proposé au Conseil de signer une convention avec l'ADRT pour la cession des équipements

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**AUTORISE** à l'unanimité le maire à signer cette convention

## **VI – Questions diverses**

### **1/Chèque**

Le maire informe le Conseil qu'un administré a déposé un chèque en paiement des dégâts occasionnés à la suite de la location de la salle.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**ACCEPTE** à l'unanimité ce chèque d'un montant de 50 €

### **2/ADAPA**

Yvon Barbier présente au Conseil le rapport de l'Assemblée Générale de l'ADAPA

### **3/Rapport des commissions**

#### Commission Communication

Anne-Sophie Carbonnelle informe le Conseil que la commission à travailler sur le règlement de la salle polyvalente. Il reste la mise au propre avant soumission aux élus.

#### Commission PLU

Yvon Boyer informe le Conseil que suite à la réunion, MM Jacques Huc et Yvon Boyer se rendront à Courtenay pour faire le point avec eux sur les révisions qu'ils seraient nécessaires de faire. Par la suite, MM Jean-Marc Britel et Yvon Barbier iront à la mairie de Ferrières également pour faire le point.

### **4/Eclairage public**

Le maire informe le Conseil qu'une réunion a eu lieu avec une entreprise pour faire le point sur notre éclairage public.

Il nous a été précisé que les lampes à mercure qui composent une partie de nos lanternes allaient disparaître.

Il a donc été décidé de faire un état de notre par cet d'établir un plan pluriannuel sur la mises aux normes de notre éclairage public.

### **5/Ouvrier de commune**

Le maire informe le Conseil de la condamnation de M. Christian Mezière à 3 ans de prison ferme et 6 ans de suivi psychologique suite aux faits d'agression sexuelle qui lui sont reprochés.

Le secrétariat a pris contact avec le Centre de Gestion qui, suite aux informations qu'on lui a communiqué concernant la proximité de l'emplacement des bâtiments publics (école et atelier), il nous a été conseillé de mettre en place une procédure disciplinaire en vue d'une révocation de l'agent.

## **6/Défibrillateur**

Yvon Barbier propose que soit installé sur la commune un défibrillateur.  
Sur le principe, tout le monde est d'accord mais sont soulevés les problèmes de lieu (préau de la mairie mais loin pour toute intervention) et de dégradation suite à des actes d'incivilité

La séance est levée à 20 heures 45

## **SIGNATURES DES PRÉSENTS**

Jacques LASSOURY	Jacques HUC	Anne-Sophie CARBONNELLE	Micheline LAURENT
Yvon BARBIER	Yvon BOYER	Jean-Marc BRITEL	Richard CATALIFAUD
Nathalie FLOUR	Christiane FRERE	Christophe GUYARD	